

**Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale**

Procès-Verbal de la séance du conseil communautaire du 20 Février 2018 – 18h00

Salle Jean Joseph Coupon à Buis les Baronniees

**Ordre du jour du conseil communautaire du 20 février 2018**

Elections des représentants de la CCBDP au sein des syndicats mixtes SIDREI et SIDRESO

Ressources Humaines

21-2018 Ouverture d'une ligne de trésorerie par le budget général de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale pour le budget annexe SPANC de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale.

Rajout à l'ordre du jour :

Ressources Humaines

22-2018 Modification d'un poste permanent de catégorie B en poste permanent de catégorie C

Finances

23- 2018 Report des subventions aux associations non mandatées en 2017 sur le budget 2018

**Etaient présents : Délégués titulaires :**

G. ACHAT – L. AICARDI – A AMOURDEDIEU – JJ AYMARD – A. BALANDREAU – C. BARTHEYE – C. BAS – S. BERNARD – M. BOMPARD – JM BOUVIER – D. CHARRASSE – B. CLEMENT – P. COMBES – C. CORNILLAC – G. COUPON – T. DAYRE – S. DECONINCK – JC DEYDIER – S. DUPOUX – J. ESTEVE – J. FERNANDES – N. FERT – J. GARCIA- D. GILLET- D. GIREN- M. GREGOIRE – JL GREGOIRE – M. GUILLION – L. HARO –A. JOURDAN – D. JOUVE JM LAGET – P. LANTHEAUME – MH LEROY – P. LIEVAUX – N .MACIPE – JJ MONPEYSSEN J. MOULLET – A. NICOLAS – J. NIVON – B. OLIVIER – JM PELACUER – G. PEZ – A. RICARD E. RICHARD – G. ROMEO – D. ROUSSELLE – C. RUYSSCHAERT – C. SOMAGLINO – W. TERRIBLE – C. THIRIOT – C. THOMAS – G. TRUPHEMUS – R. VIARSAC ;

**Délégués suppléants avec voix délibératives**

M. MEYERE – MT CHAUVET - M. VINCENT

Délégué suppléant :

JL DESSALES –

### Etaients excusés :

M. BALDUCHI - N. BEN AMOR – T. BRUSSET – S. BOISSIER – M. BONNEVIE (pouvoir à D. JOUVE) – C. BRUN CASTELLY (pouvoir à P. COMBES) – P. CAHN (pouvoir à JJ MONPEYSSEN) – G. COMBEL (pouvoir à L. HARO) - - J. CLERINO - A. DONZE (pouvoir à G. PEZ) – L. DONZET (pouvoir à C CORNILLAC) – M. FERIAUD - E. HAUWUY(pouvoir à N. MACIPE) – A. IVARNES (pouvoir à J. FERNANDES – M. KUBINA (pouvoir à S. DECONINCK) – ML LAURENT (pouvoir à R. VIARSAC)- M. MERCIER (pouvoir à J. GARCIA) – MP MONIER (pouvoir à C. SOMAGLINO) – C NESTEROVITCH (pouvoir à JM LAGET) – M. QUARLIN (pouvoir à JC DEYDIER) P. RIVET (pouvoir à G. COUPON) – P. ROCHAS (pouvoir à L. AICARDI) J. RODARI - O. TACUSSEL (pouvoir à A. NICOLAS) – E. TROLET (pouvoir à T. DAYRE)

M. le Président accueille et remercie les conseillers communautaires de leurs présences et salue la présence de la presse. Il engage le déroulement de l'ordre du jour.

---

<b>Administration Générale Finances Ressources Humaines Marchés Publics Communication</b>
---

Rapporteure : Nadia MACIPE

#### Finances

**21- 2018 Ouverture d'une ligne de trésorerie par le budget général de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale pour le budget annexe SPANC de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale**

**VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,**

Au moment de la fusion, les 4 budgets annexes SPANC ont l'objet d'un rattachement sur le budget annexe bénéficiant de l'autonomie financière. Cette opération de rattachement a été réalisée par les services de la Trésorerie. A compter du 1/01/2017, les flux financiers générés par le budget SPANC ont été enregistrés sur un compte de trésorerie spécifique appelé compte 515.

A ce jour, ce compte 515 enregistre un crédit positif de + 95 062.60 €. Cependant dans le cadre des opérations de fin d'exercice, il s'avère nécessaire de prendre en compte une charge de 139 344,17 €, charge qui aurait dû être constatée en début d'exercice, lors de l'opération de rattachement évoquée ci-dessus. Dès lors, la prise en compte de cette charge en fin d'exercice, ramène le compte 515 à un déficit de 44 281,57 €. Ce déficit bloque la clôture du compte de gestion.

Pour permettre la clôture du compte de gestion du budget annexe SPANC au titre de l'exercice 2017, il convient d'assurer un crédit positif du compte 515 du budget annexe SPANC. A cette fin il est proposé que la trésorerie (compte 515) du budget principal vienne abonder à hauteur 60 000 € le compte 515 du budget annexe SPANC.

Ce montant, qui fera l'objet d'un remboursement avant le 31/12/2018, permettra au budget annexe SPANC de faire face aux charges à venir et ceci dans l'attente du recouvrement des

facturations de la redevance qui s'échelonnent entre les mois de Mars et Juin 2018 (environ 100 000 €)

Le Président propose donc une avance de trésorerie à l'encontre du budget annexe SPANC par le budget principal.

Le montant de l'avance serait de 60 000 €. Il doit être remboursé avant le 31 décembre 2018.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**ACCEPTÉ** le versement d'une avance de 60 000 € au budget annexe SPANC par le budget principal de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale. Celle-ci sera remboursée avant le 31.12.2018.

**CHARGE** le président et le receveur communautaire de l'exécution de la présente décision

**Décision adoptée à : l'unanimité**

---

**Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marchés Publics – Communication**

Rapporteuse : Christelle RUYSSCHAERT

**Ressources Humaines**

**22-2018      Modification d'un poste permanent de catégorie B en poste permanent de catégorie C**

**VU** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité à recruter ;

**Considérant** le départ par voie de mutation de l'instructeur des ADS au 1<sup>er</sup> avril 2018,

Mme RUYSSCHAERT précise à l'assemblée qu'en raison du départ par voie de mutation de l'instructeur des ADS, un recrutement et une vacance d'emploi ont été lancés au regard du poste de l'agent actuel qui est rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et des cadres indiqués dans le fiche emploi du CNFPT, à savoir de catégorie B.

Il est précisé en outre que les candidatures et les premiers entretiens réalisés concernent uniquement des agents titulaires de différents grades du cadre des emplois d'adjoint administratif de catégorie C.

Il apparaît donc nécessaire de créer un poste permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :

- soit adjoint administratif,
- soit adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- soit adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le grade sera connu lors du recrutement de l'agent et suivra la réglementation nous obligeant à reprendre la dernière situation administrative du titulaire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** de créer un poste permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**EST INFORME** que l'agent sera rattaché au service de la Direction du Développement Territorial et que sa résidence administrative sera Nyons.

**PRECISE** que la durée de l'emploi est de 35h00 par semaine.

**FIXE** sa rémunération sur les échelles C1 ou C2 ou C3 des adjoints administratifs correspondant à sa situation administrative à reprendre.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

---

**Administration Générale Finances Ressources Humaines Marchés Publics Communication**

Rapporteur : Sébastien BERNARD

**Finances**

**23- 2018 Report des subventions aux associations non mandatées en 2017 sur le budget 2018**

**Considérant** que la CCBDP a validé le 24 octobre 2017 les demandes de subventions suivantes :

Association	Objet de la demande	Montant reporté
Association les lointaines	Organisation du festival de musique du monde (17 au 20 mai 2017)	500 €
Association maison des plantes	Organisation de l'alicoque 2017	1 000 €
Comité des fêtes Montbrun	Programme d'animations 2017	800 €

Association d'animation du Pays de Séderon	Financement du programme d'animation 2017 de l'association et notamment l'organisation de la manifestation « nature en Baronnie »	800 €
Association les voisins en faits (Montauban/Ouvèze)	Programme d'animations 2017	500 €
Comité culturel et festif de Reilhanette	Organisation d'une manifestation médiévale "spectacle équestre"	700 €
Association les amis de l'Eglise de Reilhanette	Organisation d'un concert de musique classique le 06 août 2017	500 €
Comité des fêtes de Séderon	Programme d'animations 2017	500 €
Fédération Toulourenc culture commune	Organisation d'évènements autour de deux thématiques : - les petits bals (festival de bals populaires : 5 dates de mai à septembre) - le nombre d'art (manifestation réunissant 12 artistes faisant visiter leur atelier : 21 et 22 octobre 2017)	600 €

**Considérant** que la CCBDP a validé le 12 décembre 2017 les demandes de subventions suivantes :

Association	Objet de la demande	Montant reporté
Comité des fêtes de Saint Ferréol 30 pas	Organisation de la fête votive 2017	1 800 €
Comité d'Animation touristique de Vinsobres	Animation touristique 2017 (apéritif de bienvenue, balades gourmandes, animation diverses...)	6 000 €

**Considérant** que la CCBDP a validé le 12 décembre 2017 le versement d'une subvention de 4 080 € à l'office de tourisme communautaire pour l'organisation de la manifestation « bien-être au naturel 2017 » :

**Considérant** que ces subventions n'ont pas pu être mandatées sur l'exercice 2017, il convient de les reporter sur l'exercice 2018.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**DECIDE** l'attribution des subventions décrites ci-dessus au titre de l'exercice 2018.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**



## Election des membres au SIDREI et SIDRESO

---

« Mesdames, Messieurs, cher (e)s collègues,

Nous allons procéder aux élections des délégués de notre Communauté de communes au sein des syndicats en charge de GEMAPI. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) – compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre. dont notre Communauté de communes.

Par ailleurs, cette élection des délégués désignés se fait dans le cadre strict prévu par le législateur en termes d'organisation de ce scrutin. Celui-ci sera un vote uninominal à bulletin secret. D'autre part, le nombre de délégués a été tracé par les syndicats dans le cadre de leurs travaux de pré-fusion sous autorité de la sous-préfecture.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, (SDCI) le Préfet a validé le fait que la mise en place et la gestion de cette compétence serait transférée ou déléguée aux syndicats entre autre le SIDREI, le SIDRESO et le SMIAA, qui devront fusionner.

L'animation de cette compétence est pilotée par M. Gérard PEZ en tant que vice-président au sein de la Communauté de communes, Président de la commission GEMAPI ainsi que du vice-président de commission GEMAPI, M. Christian CORNILLAC, Président du comité de rivières, porteur du Contrat Rivière actuellement en latence.

Nous avons délibéré, comme un très grand nombre de Communautés de communes pour appliquer le principe de la taxe GEMAPI.

Je rappelle qu'à ce jour; le montant maximum susceptible d'être appelé et collecté est de 40€ par habitant. De Saint Maurice à Ballons, de Venterol à Barret de Liourre, de Nyons à Eygalayes, de Arpavon – Poët Sigillat à Buis les Baronnies, de la Charce à Plaisians, de Chaudebonne à Reilhanette, de Vinsobres à Pomerol, donc sur nos 67 communes sont concernées au prorata du nombre d'habitants.

Au terme de la désignation et de la mise en place des délégués, un Bureau GEMAPI sera donc constitué des membres élus au sein des 5 syndicats pour faire le point et tracer un état des lieux de la situation de chaque syndicat et de plus, examiner le point le plus délicat, celui de la fusion du SIDREI – SIDRESO et SMIAA.

Pour 2018, il va falloir analyser, planifier, traduire et défendre avec conviction, nos réflexions et nos positions à travers chaque syndicat, mener un grand travail de réflexion, de respect de solidarité, mais aussi de vérité, afin de prendre en compte l'impact direct sur la gestion des besoins de financement.

Les enjeux sont très importants, et le travail à mener sera conséquent. Le bureau GEMAPI, devra se constituer en une vraie équipe avec des valeurs fondamentales, car elle va œuvrer pour cette compétence, d'une part :

- A l'intérieur : vers la commission, vers le conseil communautaire pour affirmer, analyser et expliquer avec attentions, traduire les impacts et les enjeux, et mesurer les moyens financiers à mettre en œuvre et son impact

- A l'extérieur : Chaque délégué siégeant dans les différents syndicats sera amené à porter et défendre ce qui aura été examiné au sein de ces syndicats. D'autre part, il conviendra d'apprécier les enjeux qui leur seront présentés et leurs impacts, les méthodes, la planification et autres, pour les transmettre après les avoir compris, muris et analysés.

La tâche est grande, et complexe, car nous ne sommes pas seuls, plusieurs territoires se constituent en un syndicat avec chacun sa spécificité ou sa manière de faire.

Mais nous devons être soudés, investis, attentifs et rigoureux pour traduire et mener nos engagements, pour nous faire entendre, comprendre et respecté.

C'est une année charnière qu'il nous faut aborder avec détermination mais aussi avec sérénité. Nous devons mettre en œuvre et construire un outil de gestion raisonnable au service et à la présentation vis-à-vis de la population mais également dans le juste et raisonnable respect des lois qui nous sont imposées sur un sujet de plus en plus pesant tant médiatiquement qu'en terme de bouleversement météorologique.

---

Passons aux votes, je vous remercie par avance pour le respect, le calme et le silence maîtrisé qui permettra un bon déroulement de ces votes.

Monsieur le Président précise que la répartition des délégués a été pressentie par bassin et territoires concernés. Pour le SIDREI (Bas Nyonsais) la candidature de M ; Jean GARCIA, Maire de Saint Maurice sur Eygues, Ex président du SIDREI et Président des Maires du canton est proposée.

Monsieur Dominique JOUVE, Maire de Venterol, demande la parole et informe qu'il propose sa candidature à la désignation de délégué titulaire au sein du SIDREI au nom d son conseil municipal et suite aux inondations survenues au cours de l'année 1993 sur sa commune qui ont eu des effets ressentis sur 10 années. M. JOUVE précise également, qu'il n'est candidat contre personne. M. JOUVE présentera sa candidature à tous les tours de votes, sauf contre le Président et le vice-président de la commission.

M. GARCIA fait remarquer que sa candidature est pressentie également dans un souci de protection de sa commune dont une partie se trouve en zone hachurée rouge dans le PPRI ; ainsi que des 42 communes qui ont été sinistrées lors des inondations.

M. le Président fait remarquer que le rôle du délégué élu au sein d'un syndicat est de représenter l'ensemble des communes, son implication ne repose pas sur la protection d'un territoire donné, les enjeux peuvent provenir de n'importe quelle Rivière ou affluent.

---



M. Achat prend la parole et informe : « lors des précédentes élections des voix se sont élevées pour dire que la méthode n'était pas adaptée. Il est normal que des candidatures soient proposées par le bureau de la Communauté de communes, néanmoins, l'appel à candidature pourrait s'ouvrir à d'autres conseillers. Il faut absolument changer cette méthode ».

---

#### **Elections des délégués du SIDREI :**

##### **Titulaire 1 : Candidats :**

Jean GARCIA – Maire de Saint Maurice sur Eygues Ex président du SIDREI : **44 Voix**

Dominique JOUVE – Maire de Venterol : **27 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blancs : 4 Votes : 71**

**Est élu délégué titulaire : M. Jean GARCIA**

##### **Titulaire 2 : Candidat**

Christian CORNILLAC – Maire de Mirabel aux Baronnies : **65 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blanc : 10 Votes : 65**

**Est élu délégué titulaire : M. Christian CORNILLAC**

##### **Titulaire 3 : Candidats :**

Thierry DAYRE – Président de la Communauté de communes : **45 Voix**

Dominique JOUVE – Maire de Venterol : **29 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blancs : 1 Votes : 74**

**Est élu délégué titulaire : M. Thierry DAYRE**

##### **Titulaire 4 : Candidats**

Marie KUBINA – Adjointe à l'environnement Nyons : **46 Voix**

Dominique JOUVE – Maire de Venterol : **27 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blancs : 2 Votes : 73**

**Est élue déléguée titulaire : Mme Marie KUBINA**

##### **Titulaire 5 : Candidats**

Jean Luc GREGOIRE – Président du SIDREI : **46 Voix**

Dominique JOUVE – Maire de Venterol : **27 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blancs : 2 Votes : 73**

**Est élu délégué titulaire : M. Jean Luc GREGOIRE**

### Titulaire 6 : Candidats

Stéphane DECONINCK – Maire de Montaulieu : **57 Voix**

Dominique JOUVE Maire de Venterol : **16 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blancs : 2 Votes : 73**

**Est élu délégué titulaire : M. Stéphane DECONINCK**

### Titulaire 7 : Candidats

Alain RICARD – Maire de Bellecombe-Tarendol: **53 Voix**

Dominique JOUVE Maire de Venterol : **19 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blancs : 3 Votes : 72**

**Est élu délégué titulaire : M. Alain RICARD**

### Suppléant 1: Candidat

Pierre COMBES – Maire de Nyons : **67 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blancs : 8 Votes : 67**

**Est élu délégué suppléant : M. Pierre COMBES**

### Suppléant 2: Candidat

Jean Luc DESSALES – Bentrax : **74 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blanc : 1 Votes : 74**

**Est élu délégué suppléant : M. Jean Luc DESSALES**

---

### **Elections des délégués du SIDRESO :**

#### Titulaire 1 : Candidat

Gérard PEZ– Maire de Vercoiran: **67 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 75 Blancs : 8 Votes : 67**

**Est élu délégué titulaire : M. Gérard PEZ**

#### Titulaire 2 : Candidat

Didier GIREN– Maire de Roussieux : **63 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 74 Blancs : 11 Votes : 63**

**Est élu délégué titulaire : M. Didier GIREN**

**Titulaire 3 : Candidat**

Laurent HARO – Maire de La Charce : **70 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 74 Blancs : 4 Votes : 70**

**Est élu délégué titulaire : M. Laurent HARO**

**Titulaire 4 : Candidat**

Jacques NIVON – Maire de Villeperdrix : **70 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 74 Blancs : 4 Votes : 70**

**Est élu délégué titulaire : M. Jacques NIVON**

**Titulaire 5 : Candidat**

Olivier SALIN – Rémuzat : **72 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 74 Blancs : 2 Votes : 72**

**Est élu délégué titulaire : M. Olivier SALIN**

**Suppléant 1 : Candidat**

Claude BAS - Verclause : **71 Voix**

Résultats des votes : **Votants : 74 Blancs : 3 Votes : 71**

**Est élu délégué suppléant : M. Claude BAS**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'assemblée et l'ensemble du personnel présent et propose de lever le verre de l'amitié.

---